

**CONSEIL GENERAL**

**PROCES-VERBAL**

de la séance plénière du Conseil général  
du mardi 27.05.2025

Grande Salle Hôtel-de-Ville

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10.12.2024
  2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28.01.2025
  3. Comptes 2024 de la Commune de Martigny
    - a. Rapport de l'organe de révision FIDAG
    - b. Approbation par le Conseil général
  4. Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028
  5. Approbation des indemnités fixes et variables pour la législature 2025-2028 (article 34 du règlement du CG)
  6. Divers
-

## CONSEIL GENERAL

### Sommaire

|          |                                                                                        |           |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Introduction.....</b>                                                               | <b>3</b>  |
| <b>2</b> | <b>Approbation de l'ordre du jour .....</b>                                            | <b>3</b>  |
| <b>3</b> | <b>Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10.12.2024 .....</b>          | <b>3</b>  |
| <b>4</b> | <b>Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28.01.2025 .....</b>          | <b>3</b>  |
| <b>5</b> | <b>Approbation des Comptes 2024 de la Commune de Martigny .....</b>                    | <b>3</b>  |
| 5.1      | Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes .....                         | 3         |
| 5.2      | Groupe PLR / Jonathan Bochatay .....                                                   | 7         |
| 5.3      | Groupe Le Centre / Roger Maret .....                                                   | 8         |
| 5.4      | Groupe PS / Milaim Rexhepi.....                                                        | 9         |
| 5.5      | Groupe UDC / Nicolas Rivard.....                                                       | 14        |
| 5.6      | Commentaire du Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz .....                 | 16        |
| 5.7      | Commentaire du Conseil municipal / Sandra Moulin-Michellod .....                       | 18        |
| 5.8      | Rapport de l'organe de révision FIDAG .....                                            | 19        |
| 5.9      | Vote .....                                                                             | 19        |
| <b>6</b> | <b>Nomination de l'organe de révision 2025.....</b>                                    | <b>19</b> |
| 6.1      | Groupe PLR / Jonathan Bochatay .....                                                   | 19        |
| 6.2      | Vote .....                                                                             | 20        |
| <b>7</b> | <b>Approbation de indemnités fixes et variables pour la législature 2025-2028.....</b> | <b>20</b> |
| 7.1      | Groupe Le Centre / Roger Maret .....                                                   | 20        |
| 7.2      | Groupe UDC / François-Xavier Flipo.....                                                | 20        |
| 7.3      | Vote .....                                                                             | 21        |
| <b>8</b> | <b>Divers .....</b>                                                                    | <b>21</b> |
| 8.1      | Commentaire du Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz .....                 | 21        |

## CONSEIL GENERAL

### 1 Introduction

Le Président Monnet souhaite la bienvenue à ce 2<sup>ème</sup> Plénum.

Les excusé.es sont :

Nous sommes 56 membres présents, ce qui signifie 55 personnes votantes.

### 2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est annoncé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10.12.2024
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28.01.2025
3. Approbation des Comptes 2024 de la Commune de Martigny
  - a. Rapport de l'organe de révision FIDAG
  - b. Approbation par le Conseil général
4. Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028
5. Approbation des indemnités fixes et variables pour la législature 2025-2028 (article 34 du règlement du CG)
6. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10.12.2024

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 4 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28.01.2025

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 5 Approbation des Comptes 2024 de la Commune de Martigny

#### 5.1 Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Madame la Présidente de la Ville,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Mesdames, Messieurs,

Réunis à trois reprises en avril et en mai 2025, les membres de la CoGest ont examiné les comptes 2024 présentés par l'Administration communale.

La CoGest remercie les personnes impliquées pour leurs réponses et précisions apportées à leurs questions. Un merci spécial à MM Petoud et Lopez, ainsi qu'à Madame la Présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz.

#### Message

Alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 3'399'350.00, les comptes 2024 présentent un excédent de revenus de 386'921.00 et une attribution au fonds de réserve de politique budgétaire de 1'300'000.00. La réserve totale est à ce jour de 6'515'000.00, elle pourra être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats ou pour compenser des charges extraordinaires non budgétées.

## CONSEIL GENERAL

Cette différence positive de 3'786'271,00 est, principalement, le fait de recettes fiscales supérieures aux attentes, en lien avec les revenus des personnes physiques (+ 2.1 mios), les impôts à la source (+700'000.00), les gains immobiliers et droits de mutations (+650'000.00), et les successions et donations (+330'000.00).

On rappellera que les revenus fiscaux représentent plus de la moitié des recettes des comptes de notre commune, participant, pour 2024, à 55.98 % des recettes.

L'Administration relève la difficulté d'établir un budget avec précision s'agissant des rentrées fiscales. Cela s'explique par la méthode d'évaluation qui est la suivante : le budget 2025 est élaboré en août 2024, il repose sur la base fiscale 2022 et les premières taxations de l'année fiscale 2023. Il y a donc un délai de 3 ans entre les estimations budgétaires et les taxations définitives. Les charges du compte de résultat s'élèvent à 131'253'232.08 contre 125'558'160.00 au budget 2024 et de 128'117'498.08 aux comptes 2023.

Les revenus du compte de résultat s'élèvent à 131'640'153.21 contre 122'158'810.00 au budget 2024 et 128'285'764.61 aux comptes 2023. La marge d'autofinancement de 9'123'720.45 est inférieure de 291'764.50 par rapport aux comptes précédents. Elle est supérieure à celle du budget 2024 qui s'élevait à 5'686'350.00.

Les amortissements comptables atteignent le total de 11'086'944.46 contre 9'095'000.00 pour le budget 2024. Cette augmentation est liée au volume important des investissements réalisés durant les années 2023 et 2024, ainsi qu'à l'amortissement de la subvention d'investissement de 3'000.000.00 pour la participation à l'extension du CAD par Sinergy Infrastructures SA selon approbation par le Plénum du 19.09.23.

Les investissements nets de 13'103'263.01 sont inférieurs au montant planifié dans le budget de 19'476'000.00 et inférieurs à ceux réalisés en 2023 (18'311'585.99). La raison est que certains projets ont été décalés à la suite de retards causés par des éléments imprévus.

On relève également une augmentation importante au niveau des participations et subventions à des collectivités publiques et à des tiers pour un montant de 868'708.59. Les principales raisons sont la participation aux régimes sociaux (422'772.10), les subventions cantonales pour le personnel enseignant (446'473.30), la participation au financement des EMS (478'219.50), la subvention pour garantie de déficit APEM étant quant à elle inférieure aux prévisions (-483'838.20). S'agissant de charges dites liées, soit de factures adressées par l'Administration cantonale à notre Commune, notre exécutif ne dispose pas de levier permettant de gérer ou diminuer ces augmentations.

La marge d'autofinancement ne couvrant pas les investissements planifiés, le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire pour l'année 2024.

L'endettement par habitant passe de CHF 847.00 au 1er janvier 2024 à CHF 996.00 au 31 décembre 2024. Il est considéré comme faible selon les indicateurs de l'Etat du Valais. La fortune au 31 décembre 2024 est de CHF 44'874'626.01.

Durant l'année 2024, nous relevons l'engagement d'importants investissements, notamment avec la rénovation de la piscine extérieure. Le passage inférieur des Neuvilles, l'UAPE de l'Ecole Club Migros, la sécurisation de la Dranse ou la réfection de la piscine municipales dénotent de la volonté martigneraise de renforcer les infrastructures et de soigner le cadre de vie des habitants.

Grâce la générosité de M. Léonard Gianadda et de sa Fondation Léonard Gianadda Mécénat, l'année 2024 marque la fin des travaux de l'Auberge de Jeunesse de Martigny-Bourg avec sa toute récente mise à disposition des hôtes.

L'exercice 2024 ayant permis d'avancer sur plusieurs autres projets d'investissement, notamment : A la suite d'un concours d'architecture, les travaux ont débuté pour la construction du nouveau Castel Notre Dame.

## CONSEIL GENERAL

La Municipalité s'active actuellement à l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un nouveau centre scolaire dans le secteur de la Bâtiaz ; L'ancien CO Ste-Jeanne Antide fait l'objet de diverses réflexions pour son occupation.

Le CPS (Centre pédagogique spécialisé) passe de 48 à 74 personnes parce que les situations prises en charge deviennent globalement plus lourdes. Beaucoup d'enfants sont accompagnés à 100 % aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Ainsi, le nombre d'Aides à la Vie Scolaire a sensiblement augmenté durant ces trois dernières années. Le budget du CPS est pris en charge par le canton.

Du point de vue économique, au 31 décembre 2024, Martigny comptait 3'208 entreprises dont 288 nouvellement créées en cours d'année.

Les cas de faillite d'entreprises sont de 22 en 2024. Interpellée sur cette question, l'administration nous indique ne pas avoir constaté une hausse significative des faillites suite notamment de la période de pandémie, le tissu économique martignerain restant stable.

Il a également été constaté une légère augmentation du nombre de chômeurs en 2024. Martigny comptait 568 chômeurs inscrits au 31.12.2024. Les derniers chiffres au 30.04.2025 sont de 449 chômeurs inscrits. Pour comparaison, il y en avait 380 au 30.04.2024. Cette augmentation est comparable à ce qui est observé en moyenne dans les autres communes du canton.

L'IDIAP a bénéficié d'une subvention de 80'000.00 (non budgétée), elle fait suite au règlement sur les contributions des communes sièges aux institutions cantonales de formation et de recherches du degré tertiaire.

En matière de communication entre les pouvoirs exécutifs et législatifs, l'Administration rappelle qu'elle informe en premier lieu le Conseil Général avant l'envoi de tous ménages ou d'informations à la presse. Tel est le cas notamment pour la revue « A l'ombre des platanes » ou d'autres questions importantes liées aux finances ou à la gestion communale.

Interpellé également sur le taux de rotation du personnel (8,87% pour l'année 2024) l'exécutif nous indique que le service des ressources humaines est en cours de réorganisation, trois collaborateurs étant actuellement en charge de ce dicastère. Dans l'immédiat, en cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident, des accompagnements sont mis en place par le service RH lors du retour du collaborateur. De nouvelles mesures ne paraissent en l'état pas nécessaires, le service RH étant dans une phase de mise en place pour les défis futurs. Nous saluons également l'arrivée de Monsieur Thierry Petoud au poste de secrétaire communal, ce qui est également susceptible d'amener de la stabilité au sein de l'Administration.

Afin d'être conforme à la LIPDA, toute Administration souhaitant utiliser de la vidéosurveillance doit donc édicter son propre règlement. Martigny a intégré un chapitre dans le nouveau règlement de police, en cours de relecture auprès du canton.

### Administration générale

Une baisse des bourses et prêts d'honneur est constatée ces dernières années tant sur la commune qu'au canton. Pourtant, la communication est claire sur le site internet de notre cité et dans la revue « A l'ombre des platanes ».

Les chiffres de la revalorisation des conditions de travail du personnel enseignant de l'école obligatoire (passage de 32 à 30 périodes hebdomadaires) sont les suivants :

2023 : 8'505'783.00 pour 2'274 élèves, soit 3'740.45 par élève  
2024 : 8'663'940.00 pour 2'274 élèves, soit 3'810.00 par élève  
2025 : 9'346'140.00 pour 2'274 élèves, soit 4'110.00 par élève.

On constate dès lors une augmentation systématique de ces charges liées, décidées par le Canton et qui grèvent les comptes communaux d'une charge supplémentaire importante.

## CONSEIL GENERAL

### **Culture, sports, loisirs, église**

Un crédit complémentaire extraordinaire de 44'400.00 a été octroyé au HCV Martigny pour la rénovation de la buvette, des gradins, de la plateforme de la régie et du vestiaire de la 1<sup>ère</sup> équipe.

### **Prévoyance sociale**

En matière de curatelle, la CoGest a remarqué une baisse entre le budget et les comptes, ceci par le fait qu'une curatrice, prenant sa retraite, a poursuivi ses activités à titre de curatrice privée. A son avis, et dans ce même ordre d'idée, la CoGest se pose la question de savoir si une collaboration étroite est mise en place entre le service intercommunal de la curatelle et l'APEA afin de ne pas donner systématiquement les dossiers au service officiel et de faire des pointages réguliers sur les dossiers qui pourraient être repris par des curateurs privés ou indépendants, ce qui ferait diminuer les frais de traitement, les charges sociales, les locaux, ce qui ne serait pas négligeable. La formation de ces curateurs privés est prise en charge par le canton.

La Municipalité n'a pas de politique à élaborer au sujet des curateurs privés, le service intercommunal de la curatelle ne collaborant pas avec les curateurs privés, ceux-ci étant directement nommés par les APEA qui sont des autorités administratives cantonales.

S'agissant d'un service présentant un excédent de charges de plus de 1,6 mios par an, une analyse de l'opportunité d'un appel à des curateurs privés permettant réduction des coûts nous semblerait opportune. En effet, à ce jour, les services et autorités compétentes dont notamment l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte qui est désormais une autorité dépendante du Canton du Valais, attribue systématiquement les mandats de curateur aux services communaux, ce qui a pour conséquence d'augmenter les coûts de ce service à charge de nos concitoyens.

### **Environnement et aménagement du territoire**

A la suite de plusieurs ateliers entre le mandataire, les ST et le conseil municipal, le RCCZ est à bout touchant. Par contre, pour le PAZ, plusieurs points doivent encore être finalisés. Par ailleurs, le canton souhaite reporter, sans avoir fixé de délai, le dépôt des dossiers de la part des communes, vu qu'il n'arrivera pas à traiter de front l'ensemble des dossiers.

### **Services économiques**

En raison de sa situation financière préoccupante et afin d'honorer le remboursement des bons auprès de commerçants de la ville, la Commune a été sollicitée par l'UCOM pour une demande de soutien. Un prêt de CHF 50'000.00 a été octroyé.

### **Conclusions**

Les comptes 2024 de notre municipalité sont donc une bonne surprise dans un contexte économique incertain. Ce résultat positif est dû, d'une part, à de bonnes recettes fiscales notamment pour les personnes physiques, mais également une gestion rigoureuse des charges lors des derniers exercices. Notre commission soutient cette gestion rigoureuse, les comptes 2024 étant le premier exercice permettant de constater les efforts réalisés lors du budget dit « zéro » lors de l'ancienne législature. Si le résultat est globalement positif, il faudra évidemment rester vigilant, notamment en lien avec le taux d'autofinancement qui reste qualifié de mauvais selon les indicateurs financiers. On notera également que l'important cycle d'investissements passé ou plus précisément les amortissements liés aux dits investissements, vont continuer de peser sur les budgets et les comptes des futurs exercices de sorte que la rigueur dans la gestion de même qu'un choix judicieux et approprié des investissements futurs seront nécessaires.

Notre commission a également constaté que les charges dites liées pèsent particulièrement lourd sur les comptes de l'exercice 2024, notamment les participations et subventions à des collectivités publiques et à des tiers pour un montant de plus de CHF 800'000.00 dont le détail a été rappelé ci-dessus. A cela va s'ajouter des baisses fiscales décidées par le Canton du Valais qui sont susceptibles de péjorer également les finances de notre Commune.

Dans un contexte où notre exécutif tente de gérer les charges de façon rigoureuse (pour mémoire le budget dit « zéro » avait permis d'économiser des charges à concurrence d'un montant d'approximativement 1 mio par année).

## CONSEIL GENERAL

Il est inquiétant de constater que, sans vraiment de concertation, les décisions du Grand Conseil valaisan imposent aux Communes des augmentations de charges ou des baisses de recettes fiscales sans qu'à notre connaissance des préavis ou concertations ne soient mises en place.

Interpellés à plusieurs reprises à l'occasion d'augmentations de charges lors des derniers exercices, les responsables de l'Administration communale n'ont pu que nous indiquer que ces charges liées proviennent essentiellement d'une répartition décidée par l'Administration cantonale et qui échappe donc à toute gestion communale.

Notre commission ne peut dès lors qu'inviter les députés et députés suppléants élus par notre ville à être attentif au report de telles charges sur les Communes ou à tout le moins de s'assurer que ces transferts de charges se fassent de façon progressive et, idéalement concertée.

Cela étant, comme nous avons déjà pu le relever par le passé, la fortune de la ville, de même que l'évolution positive de la marge d'autofinancement permettent à notre cité de poursuivre son développement et ses investissements dans des infrastructures de qualité.

Nous souhaitons finalement terminer ce rapport par un autre signal positif qui est l'intérêt des citoyens et de l'exécutif de la Commune de Vernayaz, avec qui notre Commune collabore déjà depuis de nombreuses années, pour l'étude d'un projet de fusion.

Si ce projet n'est évidemment qu'à ses prémices et que de nombreuses questions devront naturellement être traitées, nous ne pouvons que saluer un tel rapprochement qui fait sens dans un cadre financier et législatif toujours plus complexe. Nous nous réjouissons dès lors d'analyser les tenants et aboutissants de ce nouveau projet.

Les membres de la CoGest approuvent à l'unanimité la gestion et les comptes 2024 tels que présentés, de même que les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

### 5.2 Groupe PLR / Jonathan Bochatay

Monsieur le Président du Conseil général,  
Madame la Présidente de la Ville,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller généraux, chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Le groupe libéral-radical a examiné avec attention les comptes 2024 ainsi que les brochures explicatives qui les accompagnent.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble du personnel de la ville de Martigny pour le spin apporté à l'élaboration de cette précieuse documentation, qui nous permet d'appréhender efficacement la situation financière de notre belle commune.

Les comptes 2024 sont excellents. Ils présentent un excédent de revenu de CHF 386'921.13 et une attribution au capital propre de CHF 1'300'000.00. Rappelons que le budget prévoyait initialement un excédent de charges de CHF 3'399'350.00.

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 9'123'720.00 alors qu'elle était budgétée à de CHF 5'686'350.00. La différence s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures aux prévisions, notamment s'agissant de l'impôt des personnes physique, de l'impôt à la source, de l'impôt sur les gains immobiliers, des droits de mutation ou de l'impôt sur les successions et les donations.

Cet exercice est également le premier fondé sur le budget dit « zéro ». On rappelle en effet qu'en vue de l'élaboration du budget 2024, les services de notre commune ont été invités à réexaminer l'intégralité des charges dites « maîtrisables ». Cette approche a permis une économie d'environ CHF 1'000'000.00, saluée par le groupe libéral-radical.

## CONSEIL GENERAL

Ces excellents résultats sont d'autant plus satisfaisants que plusieurs projets majeurs ont été lancés ou se sont poursuivis durant l'année écoulée, tels que la rénovation de la piscine extérieure, le passage inférieur des Neuilles, la transformation de l'Ecole Club Migros en UAPE ou la sécurisation de la Dranse. Cette dernière mesure doit être particulièrement saluée : elle a, sans aucun doute, contribué à éviter de graves conséquences lors des fortes intempéries qui ont frappé le Valais à la fin juin 2024.

Le groupe libéral-radical s'est toutefois demandé si le budget 2024 n'avait pas été établi de manière trop prudente. Cela étant, comme le relève la Commission de gestion (COGEST) il existe un décalage de 3 ans entre l'année de référence pour les rentrées fiscales et les taxations définitives, d'où la difficulté d'établir un budget précis sur ce point. De nombreuses rentrées fiscales sont en outre difficilement prévisibles, notamment pour ce qui concerne l'imposition sur les successions ou les donations, les gains immobiliers ou les droits de mutation.

Au vu de ce qui précède, le groupe libéral radical approuve à l'unanimité les comptes 2024 de la commune de Martigny et recommande leur approbation au conseil général.

### 5.3 Groupe Le Centre / Roger Maret

Monsieur le Président du conseil général,  
Madame la présidente de la ville,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Le Centre tient à exprimer ses sincères remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la ville de Martigny pour leur engagement, leur rigueur et leur dévouement au service de notre communauté.

Le fascicule remis au Conseil général est un outil précieux, témoignant de la transparence et du sérieux avec lesquels les comptes ont été établis. Nous souhaitons également saluer le travail de la CoGest et tout particulièrement son président, monsieur Julien Lattion, ainsi que son rapporteur, monsieur Robert Gay-des-Combes. Leur analyse claire et pertinente nous a permis de mieux appréhender les éléments significatifs des comptes.

La lecture des comptes 2024 de la municipalité ne peut qu'inspirer satisfaction. Un résultat positif avec un excédent de revenus de 386 921 francs après l'attribution de 1,3 million de francs au Fonds de réserve politique budgétaire. Toutefois, cet enthousiasme mérite d'être nuancé.

Même nuance que le groupe PLR. S'agit-il d'une prudence excessive dans les prévisions ? Une analyse plus poussée révèle que les charges ont diminué et que cet excédent découle principalement de recettes fiscales supérieures aux attentes, notamment celles provenant des personnes physiques, des transactions immobilières ainsi que des successions et donations. Il convient néanmoins de rappeler que ces sources de revenus, bien qu'appréciables, demeurent incertaines. Elles sont tributaires de la conjoncture économique, notamment immobilière, et donc difficiles à anticiper. Le Conseil communal adopte à juste titre une posture prudente dans ses prévisions budgétaires à cet égard.

Nous avons également relevé avec satisfaction la dynamique des investissements engagés par la municipalité, la transformation de l'école club Migros en UAPE, le réaménagement des vestiaires du local du Feu, les premiers travaux de rénovation de la piscine, la sécurisation de la digue, la subvention pour la construction du nouveau Castel, ainsi que la poursuite des travaux de la rue des Neuilles désormais ouvertes pour le plus grand plaisir des citoyens.

Le groupe du Centre se réjouit de la réouverture prochaine de la piscine municipale de Martigny prévue pour la fin juin. Nous saluons particulièrement les efforts entrepris pour offrir un cadre modernisé aux familles ainsi que la décision de maintenir la gratuité pour les enfants durant cet été. Cette mesure est non seulement bienvenue, mais témoigne d'une volonté d'encourager l'accès au sport et au bien-être pour tous. Cependant, plusieurs citoyens nous ont interpellés quant au sort réservé aux plongeurs, élément emblématique et historique de la piscine de Martigny. Leur présence et leur accessibilité participent pleinement à l'attractivité du site pour les jeunes et les familles.

## CONSEIL GENERAL

Le groupe souhaiterait donc savoir si ces installations seront de nouveau accessibles dès cet été et, dans le cas contraire, quelles sont les raisons de leur non-réouverture.

Par ailleurs, nous avons été surpris d'apprendre que le CO octodurien est désormais trop petit pour faire face à la croissance du nombre d'élèves et que le Collège Ste-Jeanne Antide doit être rénové pour accueillir des classes supplémentaires. Cette situation soulève plusieurs interrogations.

Pourquoi ces besoins d'accueil accrus n'ont-ils pas été anticipés lors de la planification et de la budgétisation du nouveau bâtiment scolaire récemment construit pour plusieurs millions ? Quels seront les coûts engendrés par ces adaptations supplémentaires ?

Et enfin, quelles solutions durables sont envisagées pour répondre à la pression croissante sur les infrastructures scolaires de notre commune ?

Ces questions reflètent des préoccupations légitimes de la population que nous relayons ici afin d'obtenir des éclaircissements et une vision claire pour l'avenir et nous espérons que cela ne se produira pas dans dix ans avec le nouveau Castel.

Ce message se veut malgré tout résolument positif. Les comptes sont bons. Pour préserver la qualité des prestations offertes, le groupe du centre se réjouit du nouvel engagement d'un délégué à la promotion économique.

Ce poste contribuera à créer un environnement propice au développement des entreprises, générant ainsi des recettes durables au bénéfice de notre commune. Nous félicitons également Monsieur Petoud pour sa récente nomination en tant que Secrétaire municipal et lui adressons tous nos vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

En conclusion, le groupe du Centre approuve à l'unanimité la gestion et les comptes 2024 de la municipalité de Martigny tels que présentés ainsi que les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

### 5.4 Groupe PS / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,  
Madame la Présidente de la Ville,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe socialiste, je tiens à remercier sincèrement les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration communale pour la clarté des documents transmis, ainsi que pour leur disponibilité lors de nos séances de commission.

Nous saluons également le travail des services financiers, de M. Petoud, de M. Lopez, ainsi que l'implication de Madame la Présidente de la Ville, qui ont su répondre aux nombreuses questions soulevées.

Dans une période marquée par des incertitudes économiques, il est important de reconnaître le sérieux et l'engagement de celles et ceux qui assurent la tenue rigoureuse des finances communales. C'est sur cette base que nous pouvons exercer notre mandat en toute transparence et formuler nos observations en tant que groupe politique.

#### **Excédent et recettes fiscales – une lecture à nuancer**

Le groupe socialiste prend acte avec satisfaction de l'excédent de 386'921 francs inscrit aux comptes 2024, alors qu'un déficit de plus de 3,3 millions était initialement budgété. Ce bon résultat est naturellement bienvenu. Le contexte fiscal nous a, une fois de plus, été favorable. Au mois de décembre, j'avais parlé de « bonne étoile » heureux de savoir qu'elle brille toujours en notre faveur.

Cela étant, il convient de relativiser sa portée. Cet excédent nous est expliqué en grande partie par des recettes fiscales supérieures aux prévisions, notamment en lien avec les impôts sur les personnes physiques, les impôts à la source ou les droits de mutation.

## CONSEIL GENERAL

Des éléments qui, rappelons-le, échappent largement à l'action de la commune.

Ces recettes sont donc volatiles et conjoncturelles, et il serait risqué de les interpréter comme le reflet d'une amélioration structurelle des finances. Mais nous faisons pleinement confiance à nos autorités qui sauront prendre les précautions nécessaires comme à son habitude.

À l'inverse, ce sur quoi la commune a un véritable levier, ce sont les dépenses courantes et les investissements. Et sur ce point, il est important de constater que plusieurs investissements budgétés n'ont pas été réalisés en 2024, ce qui contribue mécaniquement à alléger les charges de l'exercice et à améliorer artificiellement les résultats.

### **Des investissements différés = des charges non réalisées**

Le groupe socialiste souhaite attirer l'attention sur un élément fondamental de la lecture des comptes 2024 : les investissements nets s'élèvent à 13,1 millions, alors que le budget prévoyait 19,5 millions, soit plus de 6 millions de moins que prévu. Ce décalage important s'explique par le report de plusieurs projets pour des raisons imprévues ou administratives.

Ce différentiel a des conséquences directes et significatives sur la structure des comptes : Moins d'investissements réalisés signifie moins d'amortissements immédiats. Moins de charges constatées conduit à une marge d'autofinancement en apparence plus élevée. Moins de projets exécutés implique moins de recours à l'emprunt, donc un endettement contenu artificiellement.

En d'autres termes, ces retards ou ces renoncements ont contribué à l'excédent présenté. Il ne s'agit pas uniquement d'une amélioration structurelle des finances, mais aussi d'un effet comptable lié à la sous-réalisation des investissements.

Ce constat doit nous amener à relativiser le confort budgétaire apparent. Ce qui n'a pas été investi en 2024 devra nécessairement l'être en 2025 ou en 2026. Les charges ainsi reportées pèseront plus lourdement sur les exercices à venir, d'autant plus que les coûts des projets ont tendance à augmenter avec le temps.

C'est pourquoi il est essentiel de ne pas interpréter ces bons résultats comme un feu vert à la complaisance ou à l'abandon de nouveaux projets. Au contraire, cette situation appelle à une planification rigoureuse, socialement orientée, et à des choix d'investissements clairs, fondés sur les besoins réels de la population.

### **Les bourses – une politique d'égalité des chances qui mérite mieux**

Le groupe socialiste tient à exprimer son incompréhension face à la réponse de l'Administration sur la question des bourses. Le constat d'une baisse continue des demandes, à l'échelle communale comme cantonale, est préoccupant. Mais entendre que la commune ne sait pas pourquoi, et s'en remet simplement à la communication faite sur le site internet ou dans la revue municipale, ne nous semble pas suffisant.

Nous parlons ici d'un outil essentiel de justice sociale et d'égalité des chances. Si les familles n'en font pas la demande, c'est peut-être qu'elles ne connaissent pas leurs droits, qu'elles se heurtent à des démarches trop complexes, ou qu'elles n'osent pas demander de peur d'être stigmatisées.

Dans ce contexte, il nous semble indispensable que la commune adopte une posture plus proactive : campagnes d'information dans les établissements scolaires, mise à disposition d'un accompagnement administratif pour les démarches, collaboration avec les associations et les travailleurs sociaux.

Les moyens existent, encore faut-il que la volonté politique soit au rendez-vous. Nous appelons la Municipalité à faire de cette question une vraie priorité, et non un simple constat passif.

### **L'aide sociale – un pilier qu'il faut assumer et renforcer**

L'aide sociale est une fonction essentielle de la commune, et pourtant elle est quasiment absente du rapport. Ce silence nous inquiète.

## **CONSEIL GENERAL**

Car derrière les lignes budgétaires, il y a des personnes, des familles, des parcours de vie marqués par des difficultés.

Dans un contexte où l'inflation, les loyers élevés, la précarisation de l'emploi ou encore les situations de monoparentalité fragilisent de plus en plus de ménages, l'aide sociale ne doit jamais être pensée comme un poste de dépense à surveiller, mais bien comme un levier de dignité, de justice et de cohésion sociale.

Le groupe socialiste rappelle que les prestations sociales ne sont pas des privilèges, mais des droits. Leur accès doit être simple, lisible et humain.

### **Petite enfance / Accueil – un enjeu majeur de société**

Le groupe socialiste souhaite tout d'abord saluer l'arrivée de la nouvelle conseillère municipale en charge du dicastère de la petite enfance. Nous lui adressons nos félicitations et lui souhaitons plein succès dans cette fonction exigeante.

Nous comptons sur elle pour faire avancer ce dossier crucial, dans l'intérêt des familles de Martigny et dans un esprit de service public fort.

Car les besoins en matière d'accueil préscolaire et parascolaire sont en constante augmentation. L'évolution démographique de la ville, la diversification des rythmes de travail et la nécessaire conciliation entre vie professionnelle et familiale imposent une vision ambitieuse et à long terme.

L'ouverture de l'UAPE à l'École Club Migros est un pas bienvenu, mais ne saurait suffire à répondre à la demande globale. Il est impératif que la commune dispose d'un état des lieux actualisé des besoins réels, et qu'elle élabore un plan de développement de l'accueil de la petite enfance à l'échelle de la décennie à venir.

Pour le groupe socialiste, cette thématique ne relève pas d'un confort pour les parents, mais bien d'un droit pour les enfants et d'un levier fondamental pour l'égalité des chances.

### **Turnover – Climat interne et culture managériale : un sujet à prendre au sérieux**

Le groupe socialiste reste particulièrement attentif à la question du turnover au sein de l'administration communale, ainsi qu'à la qualité de vie au travail des collaborateurs et collaboratrices.

Le taux de rotation de 8,87 % en 2024, ainsi qu'un taux des cas de maladie et d'accidents non négligeable, ne peuvent être balayés d'un revers de main.

Nous avons entendu que le service des ressources humaines est encore en phase de stabilisation, et qu'une équipe complète devrait bientôt être en place. En ce sens, le groupe socialiste fera preuve de patience dans l'immédiat. Mais nous tenons à être clairs : nous suivrons ce dossier de très près, et si d'ici le mois de décembre les indicateurs ne s'améliorent pas, nous nous réservons le droit de déposer une motion en ce sens avec bien évidemment des faits et non des ragots.

À ce propos, permettez-moi une petite digression sur le climat dans lequel certaines discussions ont eu lieu. Lors de cette même séance, la Présidente m'a enjoint de "ne pas mettre ma casquette de défenseur social" et de ne pas alimenter les dits "ragots".

Ce soir, je tiens à le dire avec le sourire : je ne porte pas de casquette. Ni rouge, ni noire, ni à slogan. Je m'exprime simplement en tant qu'élus soucieux de la santé de notre administration.

D'autres allusions ont également été faites, notamment en direction d'une collègue ici présente, mettant en cause indirectement un membre de sa famille. Ces insinuations personnelles n'ont pas leur place dans une discussion institutionnelle sérieuse, a fortiori lorsqu'elles viennent de la plus haute autorité communale.

Enfin, concernant l'enquête de satisfaction, on nous a indiqué que sa mise en place serait trop lourde, trop coûteuse. Ce n'est pas notre objectif d'en faire un outil permanent, mais il nous paraît tout à fait envisageable d'instaurer une enquête simple, tous les deux ou trois ans, pour prendre le pouls de l'organisation, entendre les besoins et mesurer l'évolution du climat de travail.

## **CONSEIL GENERAL**

Écouter ses collaborateurs, ce n'est pas une dépense. C'est un investissement.

### **Enseignement, aide à la vie scolaire et lutte contre le harcèlement**

Le groupe socialiste souhaite souligner l'importance croissante de l'aide à la vie scolaire (AVS), dont les besoins ont fortement augmenté ces dernières années.

Le rapport mentionne que le Centre pédagogique spécialisé (CPS) est passé de 48 à 74 collaborateurs, car les situations prises en charge sont plus lourdes, plus complexes, et nécessitent souvent un accompagnement à 100 %.

Cette évolution ne doit pas être perçue comme un problème, mais comme un reflet de la réalité de notre société, et comme un progrès dans la manière d'accompagner les élèves en difficulté. Ces fonctions de soutien sont devenues indispensables au bon fonctionnement de nos écoles et à l'inclusion de tous les élèves. Elles méritent reconnaissance, valorisation et stabilité.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas parler d'école sans évoquer un fléau silencieux mais bien réel : le harcèlement. Qu'il soit scolaire, numérique ou social, il touche toutes les générations, toutes les couches sociales, et il fragilise les liens fondamentaux entre les enfants, les familles et l'institution scolaire.

Récemment, nous avons eu la chance d'assister à Martigny à une soirée organisée par les Rotary Clubs valaisans sur ce thème. Ce succès et cette prise de conscience collective prouve que la population est sensible à la question, et que nous devons, nous aussi, prendre nos responsabilités.

À ce titre, nous saluons l'engagement de la commune à travers la création d'un poste à l'Epicentre dédié à ces problématiques, spécifiquement en lien avec la vie sociale dans les écoles primaires et au cycle d'orientation. Cette personne a pour mission de désamorcer les conflits, d'accompagner les jeunes dans la gestion de situations difficiles, et d'intervenir dans cette zone grise entre l'école et la maison, que les enseignants ne peuvent plus toujours assumer seuls.

Pour le groupe socialiste, il est essentiel de consolider ce dispositif, d'en assurer la pérennité, et de réfléchir à comment l'étendre ou le renforcer si les besoins augmentent. Car un élève bien accompagné, c'est un élève qui apprend mieux, et une communauté scolaire plus apaisée.

### **Travaux et infrastructures – entre satisfaction concrète et attente sociale**

Le groupe socialiste tient à saluer les travaux réalisés ou en voie d'achèvement dans notre commune. Ce sont des réalisations visibles, utiles, qui répondent aux besoins quotidiens de la population.

Hier matin, pouvoir emprunter à nouveau la rue des Neuilles après de longs mois de chantier a été une vraie satisfaction. Ce retour à la normalité sur un axe stratégique de la ville montre que les efforts fournis finissent par porter leurs fruits. Merci aux services concernés et aux entreprises impliquées.

Nous voulons également attirer l'attention sur la rénovation de la piscine municipale, en cours et à bout-touche. L'ouverture annoncée pour fin juin est attendue par beaucoup, en particulier par les familles martigneraines. Le vice-président de la Ville, M. David Martinetti, a d'ailleurs insisté à juste titre, récemment sur Canal 9, sur l'importance de cette infrastructure pour les familles.

Sur ce point, nous ne pouvons qu'abonder : oui, cette piscine est essentielle, surtout pour celles et ceux qui ne peuvent pas partir en vacances.

Et à ce titre, le maintien de la gratuité pour les enfants est un signal très positif que nous saluons.

### **Vidéosurveillance – utile peut-être, mais jamais sans cadre ni débat**

Le rapport mentionne l'intégration d'un chapitre dédié à la vidéosurveillance dans le nouveau règlement de police, actuellement en relecture au niveau cantonal. Le groupe socialiste tient ici à exprimer sa vigilance sur cette question sensible, qui touche directement à l'équilibre entre sécurité publique et libertés individuelles.

## CONSEIL GENERAL

Oui, la vidéosurveillance peut être un outil, dans certains lieux et dans certaines circonstances bien définies. Mais elle ne peut jamais devenir un réflexe de gestion, ni un substitut au travail de terrain, à la prévention, ou à la présence humaine.

Nous attendons que ce règlement soit assorti de garanties claires :

- sur la proportionnalité des installations,
- sur la durée de conservation des images,
- sur les modalités de contrôle démocratique,
- et surtout sur l'évaluation régulière de son efficacité réelle.

Trop souvent, on équipe sans se poser la question : est-ce que cela améliore réellement la sécurité ? Est-ce que cela réduit les incivilités ? Ou est-ce simplement pour se donner bonne conscience ?

Le groupe socialiste appelle donc à un débat ouvert et transparent sur ces questions. Ce n'est pas parce qu'une technologie existe qu'elle doit devenir la norme. La confiance dans l'espace public passe avant tout par la présence humaine, la médiation et l'investissement social.

### Cycle d'orientation à saturation

Le groupe socialiste tient à faire part de sa vive inquiétude quant à la situation du cycle d'orientation de Martigny, dont la capacité maximale est aujourd'hui atteinte, avec près de 800 élèves inscrits. Il y a dix ans, on en comptait 640. La progression est nette, constante, et pourtant la planification ne semble pas avoir suivi.

Initialement, il avait été envisagé de surélever le bâtiment d'un étage, une hypothèse aujourd'hui totalement irréaliste, tant les normes de sécurité, de circulation et de qualité d'accueil ne pourraient être garanties dans un bâtiment déjà saturé.

Nous avons ainsi appris, à seulement trois mois de la rentrée scolaire, qu'il va falloir, dans l'urgence, réhabiliter des classes dans un ancien bâtiment laissé de côté, pour absorber le surplus. Ces travaux n'étaient pas budgétisés pour 2025, et doivent désormais être menés dans la précipitation.

Ce constat est d'autant plus incompréhensible que lors du débat budgétaire pour 2025, il avait été question d'investir dans le développement de l'école professionnelle, mais le cycle d'orientation n'avait alors pas été identifié comme une priorité. C'est aujourd'hui une évidence : on a manqué d'anticipation.

Et cela pose d'autant plus de questions à l'heure où une discussion de fusion est engagée avec la commune de Vernayaz. Une fusion que nous accueillons avec intérêt au sein du groupe PS, mais qui impliquerait potentiellement l'arrivée de 35 à 50 élèves supplémentaires dans un établissement déjà à bout de souffle.

Il est donc urgent que cette problématique soit mise à plat, que des perspectives sérieuses soient élaborées sur les infrastructures scolaires à moyen et long terme. Car au rythme actuel, nous ne parlons plus d'un ajustement, mais d'une crise structurelle annoncée, qu'il ne faut ni minimiser, ni traiter par des solutions de court terme ou de fortune.

### Conclusion

En conclusion, le groupe socialiste tient à rappeler que les remarques formulées tout au long de ce rapport se veulent avant tout constructives. Elles expriment notre attachement à une gestion rigoureuse, équitable et tournée vers les besoins concrets de la population.

Nous savons que ces remarques peuvent parfois être mal perçues. Nous l'acceptons, mais nous ne cesserons pas pour autant de jouer notre rôle avec sérieux, conviction et exigence. Il ne s'agit pas de critiquer pour critiquer, mais bien de faire avancer les dossiers dans l'intérêt de la collectivité.

## CONSEIL GENERAL

Malgré certaines interrogations et critiques que nous avons jugées importantes à exprimer, nous saluons les projets réalisés cette année : la réouverture d'axes routiers stratégiques comme la rue des Neuilles, l'avancée des chantiers liés à la piscine municipale, ou encore les efforts en matière d'accueil parascolaire. Ce sont là des réalisations tangibles, qui améliorent la qualité de vie des habitantes et habitants.

C'est dans cet esprit, mêlant reconnaissance pour le travail accompli, vigilance pour les défis à venir et engagement pour l'avenir, que le groupe socialiste accepte les comptes 2024 et remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à leur élaboration et à leur présentation.

### 5.5 Groupe UDC / Nicolas Rivard

Monsieur le Président du Conseil Général,  
Madame la Présidente de la Ville,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,  
Mesdames, Messieurs.

Pour la première fois, le groupe UDC a pu examiner les comptes de la Commune relatifs à l'exercice 2024.

Nous prenons donc en route un train lancé à pleine vitesse. Les comptes 2024 se réfèrent à une époque et à des décisions qui ne nous appartiennent pas mais sur lesquelles nous devons nous prononcer.

L'exercice est donc tout particulier et je me contenterai simplement de vous faire part de remarques générales en brisant déjà le suspense. Oui, le groupe UDC approuvera ses comptes car il relève qu'ils sont bons dans l'ensemble et dénote la volonté de l'Exécutif de moderniser la Ville. Mais cette volonté doit s'accompagner aussi de mesures nécessaires à améliorer le degré d'autofinancement qui, à ce jour, reste à un niveau préoccupant.

Pour ce premier essai du groupe UDC, nous voudrions vous faire part de notre capacité à s'étonner, nous qui sommes nouvellement élus car toute première fois génère de l'étonnement. L'étonnement, c'est une belle chose car il rend possible une comparaison des comportements rompant avec les choses considérées parfois comme acquises. C'est cette faculté d'être frappé par la nouveauté et l'inattendu.

J'ai été surpris de voir qu'on devait se lever pour approuver l'ordre du jour. Je pensais qu'on allait lever la main. On ne l'a pas fait comme ça au mois de janvier. C'est une source d'étonnement. J'ai posé la question. Et je suis aussi surpris de voir que certaines de nos positions rejoindront celles du groupe Parti Socialiste.

C'est ce regard neuf que nous voulons utile au Conseil Général que le groupe UDC se propose d'apporter et je sais pouvoir compter sur votre bienveillance. Le premier motif d'étonnement que nous voudrions vous partager est le suivant, ce sont les recettes fiscales. C'est un étonnement partagé puisque c'est une surprise aussi pour l'exécutif qui a l'honnêteté de le reconnaître.

Dans les colonnes du Nouvelliste du 14 avril dernier, notre Présidente reconnaît ces revenus ne sont pas prévisibles. N'étant pas prévisibles, je me réjouis donc déjà d'entamer dans les mois qui viennent cet exercice du budget. Ce que je veux souligner ici est que vous ne trouverez pas le groupe UDC à venir critiquer demain des recettes fiscales en baisse à politique constante et que peut-être il serait bon d'arrêter de comparer les résultats fiscaux d'un exercice avec le budget pour s'en émerveiller, mais plutôt de le faire avec les chiffres de l'année fiscale précédente. La sincérité du message s'en trouverait renforcée.

Ainsi, l'augmentation des recettes fiscales, principalement due à l'augmentation de l'impôt sur le revenu, n'est que de 3,4% entre l'exercice 23 et l'exercice 24 et correspond peu ou prou à l'augmentation de la population. Les chiffres de l'augmentation de celle-ci depuis 15 ans prouvent que la tendance restera à la hausse du fait de la situation géographique particulière de la commune ainsi que de sa qualité de vie.

## CONSEIL GENERAL

Peut-être faudrait-il en tirer les conséquences dans la préparation du budget plutôt que de feindre un étonnement perpétuel devant ces recettes fiscales en permanence minorées dans le budget par une prudence excessive. D'autant que dans une certaine mesure, la Commune pilote son résultat et c'est là ce second motif d'étonnement, c'est là où je rejoins la position du groupe PS. Il suffit à l'Exécutif de retenir certains investissements pour améliorer son résultat ou de puiser dans certains comptes comme le fameux compte 45 intitulé : Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux.

En 2023, je relève que le prélèvement avait été de 1 895 821 mio. Le budget 24 a retenu 1 178 000 mio et finalement, il a été prélevé sur ce compte 4 900 000 soit une augmentation de 416 %. Le troisième motif d'étonnement tient à la présentation des indicateurs MCH2 en page 19 du message. Des appréciations sont données pour chaque indicateur. Ainsi, la dette par habitant est qualifiée de faible et la dette brute par rapport au revenu de mauvais.

Concernant le degré d'autofinancement à savoir la part d'investissement que la ville peut financer par ses propres moyens, l'appréciation n'apparaît pas. Je suis donc allé la chercher sur le site du Conseil suisse de la présentation des comptes publics et l'appréciation qui doit être faite de cet indicateur pour Martigny est la plus mauvaise, à savoir récession. Autrement dit, la marge d'autofinancement de la Commune est trop insuffisante pour financer ses investissements et l'emprunt auprès des banques est de plus en plus nécessaire. En comparatif, la situation sur cet indicateur dans une ville comme Sion est dans la normale et que je sache, Sion n'est pas une ville qui n'investirait pas dans son avenir.

Un réel effort est donc à entreprendre par l'exécutif pour améliorer la situation sur ce point et l'UDC fera tout son possible pour réveiller et accompagner toute mesure qui irait dans ce sens. Cet oubli dans le message je veux le voir comme un simple oubli de la part de l'Exécutif et je suis certain que l'appréciation apparaîtra dans le fascicule l'année prochaine.

Le quatrième motif d'étonnement tient aux entreprises. Il est indiqué en page 6 qu'il s'est créé 288 nouvelles entreprises en 2024. Ce chiffre d'entreprises créées était de 236 en 2023. Je n'ai pas les chiffres sur WeDo, petit point au passage, les comptes sur WeDo 2022 ne fonctionnent pas. Pourtant l'impôt sur les sociétés reste dans les mêmes niveaux ce qui démontre que ces sociétés qui se créent ne paient pas d'impôts et non donc pas d'activités réelles. Il n'y a donc pas de dynamisme particulier au niveau entrepreneurial à Martigny. Pensez seulement que si chaque société qui se créait depuis deux ans générait un emploi local, il n'y aurait plus de chômage à Martigny. C'est un peu théorique mais c'est un point qu'il faut tout de même relever.

Or le chômage a augmenté. Il y a là un axe de réflexion pour le prochain directeur de la promotion économique dont je salue l'arrivée. Sur ce sujet également, vous avez comme moi pris connaissance du limogeage du directeur de l'IDIAP. C'est là aussi un sujet pour le futur directeur de la promotion économique vu les montants de subventions versés par la ville. Je m'interroge d'ailleurs sur le rendement pour notre commune de l'IDIAP. Cela déborde de notre sujet mais je serais intéressé de mener une discussion sur ce point.

Enfin, le dernier motif d'étonnement tient à la discussion qui s'est tenue lors de la dernière Commission de gestion sur le niveau du turnover de la commune. Le groupe UDC a pris connaissance d'une situation qu'elle ignorait et des débats ont eu lieu lors desquels nous n'avions pas forcément tous les sous-titres.

Comme je suis quelqu'un d'appliqué, j'ai cherché à savoir si le niveau de turnover à la Commune était à ce point alarmant. L'Office fédéral de la statistique nous renseigne en indiquant que le taux de rotation net moyen en Suisse s'établit en 2024 à 9,4%. Sauf erreur, le chiffre évoqué lors de la commission de gestion sur le niveau de rotation à la Commune est même inférieur. Il n'y a rien a priori qui puisse nous alerter.

La Présidente nous a même proposé de former un petit groupe pour examiner les cas concrets de situations passées. C'est très gentil à elle, mais les conseillers généraux, sauf erreur, n'ont aucune compétence en matière de ressources humaines et je lui laisse donc toute cette tâche. J'ai envie de dire que chacun s'accroît.

Le groupe UDC votera donc les comptes 2024 et formule le souhait que les quelques pistes de réflexion formulées par ses soins soient prises en compte.

## CONSEIL GENERAL

Un point peut-être sur la vidéosurveillance pour rassurer mon collègue et mon camarade du Parti socialiste. Évidemment c'est un sujet sur lequel nous sommes sensibles puisque c'est un sujet qui a été abordé lors de la Commission de gestion et des réponses nous ont été apportées. L'UDC évidemment milite pour qu'à certains endroits de la ville, les plus criminogènes, je crois que la police sait assez où ils se trouvent, pour qu'une vidéosurveillance puisse se mettre en place. Ce n'est pas une question de cliquer. Il faut comprendre que la vidéosurveillance permet dans certains cas d'identifier des personnes. Ce n'est pas pour cliquer à l'avance, c'est surtout pour permettre à la police de pouvoir identifier plus facilement dans certains endroits les personnes qui commettent des infractions. Il me reste à remercier tous les membres de la CoGest son président et son rapporteur pour l'ambiance qui s'est tenue lors de ces 3 séances et le personnel de la ville pour tout son travail dans l'établissement de ses comptes.

### 5.6 Commentaire du Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général,  
Chers collègues,  
Monsieur le Secrétaire municipal,  
Messieurs les Chefs de service,  
Monsieur le représentant de FIDAG,  
Chers publics,  
Chers représentants de la presse,

Bienvenue à tous pour cette séance déjà bien attaquée où finalement je relèverai que les comptes ont été qualifiés de bonnes surprises, de comptes excellents, ne peut qu'inspirer satisfaction de bons résultats et de bons. Donc on s'accorde tous à dire que des chiffres noirs sont des bonnes choses.

Nous sommes tous d'accord avec ça et l'exécutif est d'accord aussi avec ce propos-là. C'est pour ça qu'on suit d'autres indicateurs qu'uniquement des chiffres meilleurs ou moins bons et qu'on essaye surtout de maîtriser aussi nos charges. Et ça c'est un travail très important qu'on fait et on était satisfait de voir que l'exercice du budget zéro qui s'incarnait pour la première fois dans les comptes donnait des satisfactions et pouvait être suivi.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres en détail, ils ont été cités à plusieurs reprises. Est-ce que nous avons été trop prudents dans l'analyse des recettes fiscales ? Beaucoup de choses de vos discussions tournent autour de cette notion-là ce soir. A la Commission de gestion, il vous a été expliqué le mécanisme qui fait qu'on a trois années de décalage pour estimer les rentrées fiscales, ce qui rend l'exercice hautement périlleux pour être prédictif de manière complète. Ce n'est pas possible.

L'exécutif considère qu'il n'est pas trop prudent, mais qu'il est prudent et que c'est judicieux de le faire dans des contextes aussi volatiles que ce qu'on a aujourd'hui dans l'économie générale, régionale et locale. Nous relevons quand même que la marge d'autofinancement n'est pas que par des arguments de chiffres ou dû au hasard est en hausse et retourne à des chiffres qui sont plus rassurants, même si cette marge est qualifiée de mauvaise, ça a été cité par un des groupes.

Mieux vaut quand même l'avoir vers le haut que vers le bas et c'est bien sûr un point d'attention important. Je rajoute que si on est en phase d'investissement important, évidemment qu'on doit recourir à l'emprunt. C'est ainsi. Ce n'est pas pour nous un défi ou un problème particulier. Il faut un moment en revanche qu'on puisse se désendetter et c'est sur des exercices au long cours qu'il est important de pouvoir suivre tous ces curseurs-là.

Sinon, j'aimerais relever que plus de 20 millions, 28 millions d'investissements dans notre région sur l'année 2024, ce sont des éléments très importants pour continuer d'activer notre économie et nous en sommes fiers.

13 millions à charge de la Municipalité, mais 28 millions qui ont été injectés dans l'économie locale, c'est des choses à relever pour pas simplement dépenser de l'argent, mais on le rappelle toujours, pour améliorer les prestations qu'on sert aux citoyens et vous avez cité notamment l'UAPE qui est en voie de transformation, les enjeux sur la piscine, le passage des Neuilles ou le CAD par exemple, ou

## CONSEIL GENERAL

le FAD qui sont des éléments assez forts et emblématiques de ce qu'est notre ville et les valeurs qu'on veut porter chez nous.

Un petit point sur la piscine, l'ouverture est toujours annoncée au 19 juin avec normalement tous les services, tant qu'on n'y est pas j'ai toujours un petit doute, mais enfin elle est toujours annoncée pour le 19 juin et les plongeurs sont en cours d'homologation au pire des cas, les 5 et 10 mètres ne seraient pas ouverts, mais enfin nous ferons tout pour que tout soit homologué pour le 19 juin.

Concernant le cycle d'orientation, plusieurs interrogations, c'est légitime de les remonter, on n'avait pas pris le temps finalement d'en discuter plus abondamment en 2024. Le bâtiment du cycle d'orientation a 10 ans, il était pré-contraint ou conditionné pour accueillir 800 élèves, donc ça c'est une donnée qui est connue, il était pré-contraint donc bâti pour pouvoir accueillir un étage supplémentaire.

Cependant vous l'avez relevé, certains étaient là lors de la fête des 10 ans, l'avis des habitants, des jeunes, les dynamiques sont assez différentes aujourd'hui qu'il y a 10 ans, sont même très différentes, et même des mécanismes qui paraissent encore il y a une année pas aussi alarmante ou pas aussi inquiétants par la direction du cycle, les ailes du cycle deviennent plus fort année après année, mois après mois après mois. Aussi il avait déjà été arbitré qu'on ne poserait pas depuis quelques années un étage supplémentaire sur le bâtiment, parce que ça renforce un effet de masse assez important, et puis ça c'est moi qui le rajoute, construire sur un bâtiment existant c'est toujours compliqué, en tout cas si on me la sert dans des nouveaux concours d'architectes, je n'y croirais plus à cette option-là, elle est toujours très compliquée en pratique.

Mais là ce sont vraiment des enjeux d'avoir beaucoup de monde dans l'établissement, on a trouvé des solutions, en urgence ou pas, mais des bonnes solutions pour la rentrée de septembre 2025, donc fin août 2025, en ouvrant quelques classes supplémentaires dans le Saint-Jeanne-Antide qui permettra d'amener un peu d'air dans ce CO, et qui permettra justement de voir l'avenir. Et ce n'est pas forcément un manque d'anticipation de le faire comme ça, ça permet pour nous de lisser les investissements, c'est très important, on a une école qui va être bâtie dans le quartier de la Bâtiaz, on avait choisi ce système-là de partir avec des containers, le terme je le choisis ainsi parce qu'il n'est pas élégant, mais la vie dans ces bâtiments provisoires était de grande qualité. Donc ça permet, des solutions transitoires, de lisser nos investissements.

Deuxièmement, ça permet de savoir si les flux migratoires, si les flux d'agrandissement de notre ville se confirment bien dans un sens et pas dans l'autre, parce qu'il y a quand même pas mal de paramètres qui bougent de ce côté-là. Donc ce n'est pas forcément, je le redis, un manque d'anticipation, ça n'est pas un manque d'anticipation, c'est aussi une volonté de lisser les investissements, de faire de la sorte.

Lisser les investissements, c'est une bonne chose, certains s'inquiètent ou se réjouissent des caméras de surveillance, on a surtout parlé du règlement qui, en cours de l'amélioration, a rappelé qu'il y a d'ores et déjà un chapitre ou des paragraphes dans le règlement actuel de police, donc c'est pas franchement une nouveauté d'avoir un paragraphe dans le règlement de police, c'est sûr qu'avec les enjeux de la protection des données, on tient et la loi l'exige, à ce que tout soit beaucoup plus détaillé, donc ça suit ces éléments légaux, j'ai envie de dire, plus qu'un changement de posture de l'autorité.

Adopter un règlement ne veut pas dire encore qu'on va placer des caméras de surveillance à tous les carrefours pour être un tout petit peu schématique. Donc, merci finalement pour les bonnes paroles que vous avez portées sur ces comptes, je retiendrai ces aspects positifs que vous avez cités avec nous, des comptes qui sont bons, nous souhaitons et nous resterons vigilants, nous souhaitons être rigoureux et nous le serons, nos chefs de service et tout le personnel communal travaillent à ça avec nous, et je les remercie, parce qu'on peut présenter des comptes qu'on prétend être maîtrisés, et ce n'est pas seulement qu'une prétention qu'ils sont maîtrisés, c'est parce qu'on a des gens à l'ouvrage tous les jours qui suivent le tout, et pas seulement les membres de l'exécutif. Voilà pour mon tour d'horizon, et place à la suite.

## CONSEIL GENERAL

### 5.7 Commentaire du Conseil municipal / Sandra Moulin-Michellod

Monsieur le Président du Conseil Général,  
Madame la Présidente de la Ville,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,  
Mesdames, Messieurs.

J'aimerais juste intervenir sur deux points qui ont été soulevés ce soir, notamment pour l'aide sociale.

Je voudrais juste faire quelques petits rappels. L'aide sociale, vous savez qu'elle est régie par l'ALIAS, par la loi sur l'aide sociale, et on n'a pas tellement de marge de manœuvre. Tout le monde est traité de la même manière, et puis je crois que la communication qui doit être faite, elle est faite.

On remarque déjà, notamment au niveau de la fondation sociale, les demandes ont augmenté, dont la plupart ont aussi été acceptées par notre conseil de fondation. Peut-être aussi vous dire que chacun jour, on étudie les dossiers avec la commission sociale, qui est formée de plusieurs élus, avec beaucoup d'intérêt. Il faut aussi savoir que dans ces demandes, plus du 50%, je dirais malheureusement, des personnes ne sont pas au bénéfice d'un certificat ou autre d'une formation professionnelle.

Et je crois vraiment qu'on apporte de l'aide à toutes les personnes qui sont dans le besoin, avec un accompagnement bienveillant, tant en aide administrative que financée par le biais du CMS. Mais c'est vrai qu'on doit accepter, il n'y a pas tout le monde qui a envie de ça, qui accepte ces aides. Elles tiennent aussi à se débrouiller toutes seules, donc nous, on doit aussi respecter cela.

Vous dire aussi avec l'association Tremplin, qui est une association para-communale, nous avons des stages, des ateliers de stages pratiques, nous avons aussi ouvert un atelier CISA, qui est un atelier occupationnel et qui accompagne justement des personnes qui sont en grande difficulté. Ces personnes, eh bien, elles réapprennent tout simplement à vivre. Il y a des personnes qui n'arrivent plus à se lever le matin, qui n'ont plus de liens sociaux.

Eh bien, grâce à ces ateliers, elles retrouvent un petit peu d'autonomie. Donc ça aussi, c'est aussi bien soutenu par notre Commune. On a aussi le job coaching, où justement, on accompagne des personnes qui sont en recherche d'emploi, qui sont au bénéfice de l'aide sociale et qui doivent revenir sur le premier marché du travail.

On les aide, on les entoure. Je crois vraiment qu'on essaie en tout cas de faire le maximum pour que les personnes, elles aient une situation acceptable. On collabore étroitement aussi avec les partenaires qui sont sur la place et pour répondre aussi aux problématiques qu'on rencontre.

Alors, je l'ai déjà dit, M. Rexhepi, je crois qu'on en a déjà parlé. Si par hasard, il y avait des situations qui étaient dramatiques, eh bien, on est toujours à disposition. Je crois que notre déléguée sociale, Madame Saudan Fracheboud, est aussi à disposition et elle répond à ces demandes dans les mesures de nos possibilités.

Voilà, je voulais encore juste rajouter quelque chose pour la curatelle. Le rapport de gestion a relevé la curatelle. Donc, la collaboration avec l'APEA, elle est excellente. Je rappelle aussi que l'APEA est vraiment du domaine du canton aujourd'hui, au même titre que les curateurs privés. Il n'est pas du ressort de la commune d'intervenir sur cela. Donc, l'APEA donne des dossiers aux curateurs privés, mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'il en manque. Et puis, de deux, eh bien, ce sont des dossiers qui sont très complexes et qu'il faut avoir des compétences particulières. D'ailleurs, c'est ce qu'on exige d'ailleurs pour nos curateurs professionnels, c'est qu'ils aient un CAS en curatelle.

Les situations qui sont plus simples, elles sont plutôt, justement, transmises aux curateurs privés. Mais il faut savoir qu'il y a des exigences qui sont très complexes et puis c'est difficile. C'est une activité accessoire, mais les demandes, elles sont énormes. Donc, voilà. C'est pour ça que c'est vrai que la piste professionnelle est privilégiée.

## CONSEIL GENERAL

### 5.8 Rapport de l'organe de révision FIDAG

Bonsoir à toutes et à tous.

C'est avec plaisir que je vous fais part des principales conclusions ressortant de notre rapport, à savoir que nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Municipalité pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que l'annexe au compte.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joint sont conformes aux prescriptions légales, à savoir la loi sur les communes, l'ordonnance et la gestion financière des communes. Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales, à la loi sur les communes, l'ordonnance et la gestion financière des communes, ainsi que la recommandation d'audit 60. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil municipal, alors que notre mission consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies dues à des cas de fraude, dues à des cas d'erreur.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification d'indépendance, et dans le cadre de notre audit, nous relevons également que l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée, que le niveau des amortissements comptables est conforme à l'ordonnance et la gestion financière des communes et le MCH2, l'endettement net de la Municipalité est considéré faible et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'exercice précédent, que l'équilibre financier 2025 paraît assuré. Selon notre appréciation, la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements et que, finalement, l'entretien final avec le Conseil municipal a bien eu lieu. Sur cette base, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis ce soir.

### 5.9 Vote

Question : Acceptez-vous les comptes 2024 de la commune de Martigny ainsi que le rapport de l'organe de révision et relatifs ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes : 55

Acceptation : 55

Refus :

Blanc :

Nul :

Les Comptes 2024 sont approuvés par les membres présents.

## 6 Nomination de l'organe de révision 2025

### 6.1 Groupe PLR / Jonathan Bochatay

Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Pour ne pas être plus long que nécessaire, le groupe libéral radical accepte la nomination de FIDAG comme organe de révision pour l'exercice prochain.

## CONSEIL GENERAL

### 6.2 Vote

Question : Acceptez-vous le renouvellement du mandat à l'organe de révision FIDAG ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes : 55

Acceptation : 55

Refus :

Blanc :

Nul :

Le mandat à la fiduciaire FIDAG de Martigny est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## 7 Approbation de indemnités fixes et variables pour la législature 2025-2028

L'article 34 du règlement du Conseil général précise que les indemnités de présence aux séances du Conseil général, des Commissions, des Groupes et du Bureau sont fixées au début de chaque période législative après consultation du Conseil communal.

La notice sur les indemnités a été soumise lors de la convocation à ce Plénum. Le Conseil municipal en a pris acte dans sa séance du 8 avril 2025 et n'a eu aucun commentaire à formuler.

Nous avons augmenté de 10% les indemnités pour tout le monde parce que ça faisait depuis 2011 que cela n'avait pas été augmenté du côté du législatif.

### 7.1 Groupe Le Centre / Roger Maret

Monsieur le Président du Conseil général,  
Madame la Présidente de la ville,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux,  
Mesdames et Messieurs, et Monsieur le juge de commune, puisqu'on a la chance qu'il soit parmi nous ce soir et de le compter dans nos rangs. Donc, on le salue ce soir et on corrige cet impair qu'on a commis avant.

Désolé, Stéphane. Mais tout ça, simplement pour vous dire qu'on accepte, évidemment, à l'unanimité, ce changement.

### 7.2 Groupe UDC / François-Xavier Flipo

Monsieur le Président du bureau,  
Madame la Présidente de la commune,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers collègues,  
Messieurs du public,

Ce point du plénum a retenu toute l'attention de notre groupe, qui aurait préféré se prononcer sur un statu quo des rémunérations des membres du Conseil général.

En effet, nous manquons d'informations sur les anciennes rémunérations et sur la majoration proposée. Surtout, au début d'une législature, s'octroyer une augmentation est un mauvais signal pour les nouveaux élus que nous sommes. Nous nous sentons illégitimes d'approuver cette modification et elle ne va tout simplement pas dans le sens de la rigueur budgétaire soulignée il y a quelques instants par notre chef de groupe.

## CONSEIL GENERAL

Au mieux, une gratification au terme de nos mandats pour les plus assidus aux séances aurait pu trouver grâce à nos yeux. In fine, les élus UDC n'ont pas l'habitude de courir les jetons de présence.

N'en déplaise à certains, ce sera le premier non du groupe UDC à cette législature.

Rassurez-vous, vous aurez d'autres occasions de vous réjouir des non de l'UDC sur des sujets où nous pourrions nous rejoindre.

### 7.3 Vote

Question : Acceptez-vous la notice des indemnités de présence des Conseillers et conseillères généraux pour la législature 2025-2028 ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes :

Acceptation : 47

Refus : 8

Blanc :

Nul :

L'objet est approuvé par les membres présents.

## 8 Divers

### 8.1 Commentaire du Conseil Municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Je souhaitais vous parler de la fusion entre Martigny et Vernayaz, nous sommes en début du processus. Vous avez tous reçu le 14 mai dernier un communiqué qui annonçait les prémices de cette histoire.

Vernayaz se questionne depuis plusieurs années sur la question d'une fusion et aimerait proposer cet élan, cette réflexion, du côté de Martigny.

L'Exécutif s'est questionné si nous voulions entrer en matière sur cette demande de réflexion. Notre volonté n'est pas expansionniste, mais nous ne nous voyons pas refuser un questionnement de la Commune voisine. Aussi nous nous sommes engagés avec l'Exécutif dans cette analyse de fusion.

Quelle sont les étapes ?

La population de Vernayaz obtiendra une information le 02 juin pour expliquer pour une volonté de fusionner avec Martigny et pas une autre commune. Avant l'été sera lancé le rapport de fusion. C'est une analyse où on prend tous les éléments factuels des deux communes. Ils sont digérés et mis en forme et en mots dans un rapport qui vous sera soumis évidemment.

Ce qui vous est proposé avant la remise de ce rapport, c'est que le 23 septembre à 20h, une rencontre entre l'Exécutif et le conseil général, mais sous forme de séance, se fasse parce que la composition en plénum n'est pas idéale pour avoir un échange, pour entendre vos préoccupations, vos questionnements ou autres. On souhaite avoir cette rencontre assez vite pour pouvoir répondre aux éventuelles questions ou avancer et puis se documenter sur des points particuliers.

Notez la séance du 23 septembre à 20h pour une séance d'échange. En automne 2026, on imagine les présentations des résultats de cette étude de fusion et début 2027 pourrait être organisé le vote du deux côtés de nos communes si le rapport de fusion est bien sûr favorable et qu'il n'y a pas de découvertes que je n'imagine pas très particulières pour une fusion qui prendrait vigueur au 1er janvier et fait au 1er janvier 2029. Mais ne nous précipitons pas dans les étapes.

## CONSEIL GENERAL

Je les répète volontairement aujourd'hui parce qu'il y en a toute une série. Et le prochain rendez-vous pour la population de Vernayaz est pour nous le 23 septembre pour avoir cet échange et mieux comprendre les enjeux ou les préoccupations que vous pourriez avoir ou entendre dans notre ville.

Voilà pour les informations que je voulais vous donner en lien avec cette fusion, en tout cas en lien avec ce processus de fusion.

---

Le Président rappelle la traditionnelle soirée de rentrée politique avec l'exécutif du 22 août 2025 au couvert d'Octodure. Donc un courriel d'inscription vous permettra comme d'habitude dans le courant du mois de juillet. Le principe c'est qu'on se rencontre l'Exécutif et Législatif et qu'on passe un moment ensemble de manière informelle ce sera au couvert d'Octodure.

Le Président remercie tout le monde et souhaite une agréable soirée ainsi que de belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

La séance plénière se clôture à 21h21.

  
\_\_\_\_\_  
Sandy Monnet  
Président du Conseil général  
\_\_\_\_\_  
Jessica Perregaux-Dielf  
Secrétaire du Conseil général